

Annexe 1

ENGAGEMENT LES CONTRIBUTIONS DE SCOLARITE POUR L'ANNEE 2025/2026

Merci de bien vouloir cocher vos choix, signer ce document et le joindre au dossier d'inscription.

		Maternelle				Primaire			
Tranche		A	B	C	D	A	B	C	D
ACOMPTE		85 €				85 €			
Mon 1 ^{er} enfant : _____									
Contribution annuelle		707 €	748 €	790 €	831 €	811 €	859 €	907 €	954 €
Notre Choix :	☐ Mensuel	69 €	74 €	78 €	83 €	81 €	86 €	91 €	97 €
	☐ Comptant	622 €	663 €	705 €	746 €	726 €	774 €	822 €	869 €
Mon 2 ^{ème} enfant : _____									
Contribution annuelle		636 €	673 €	711 €	748 €	730 €	773 €	816 €	859 €
Notre Choix :	☐ Mensuel	61 €	65 €	70 €	74 €	72 €	76 €	81 €	86 €
	☐ Comptant	551 €	588 €	626 €	664 €	645 €	688 €	731 €	774 €
Mon 3 ^{ème} enfant : _____									
Contribution annuelle		566 €	598 €	632 €	665 €	649 €	687 €	726 €	763 €
Notre Choix :	☐ Mensuel	53 €	57 €	61 €	64 €	63 €	67 €	71 €	75 €
	☐ Comptant	481 €	513 €	547 €	580 €	564 €	602 €	641 €	678 €

- ✓ L'acompte est dû pour chaque enfant. Il est à régler PAR CHÈQUE (à l'ordre de : OGEC Saint André) le 05/05/2025 au plus tard. Il ne peut en aucun cas être remboursé.
- ✓ Le règlement mensuel de la contribution se fait en neuf mensualités qui vont du 06/10/2025 au 05/06/2026.
- ✓ Le règlement comptant de la contribution se fait par prélèvement en octobre 2025.
- ✓ Le règlement s'effectue obligatoirement par prélèvements automatiques mensuels ou comptants, pas de chèque accepté.
- ✓ En cas de rejets de prélèvement répétés, il sera appliqué une pénalité forfaitaire d'un montant de 19,50 €.

A le

Signature des Parents :